Actualiser ses compétences de chef de service de sécurité incendie

Remise à niveau SSIAP 3

Ref: PR-SSIAP-3-RAN

DURÉE : **5 Jours** (35H)
Prix : **1 200,00 € HT**

PRÉSENTIEL
ÉLIGIBLE CPF
FORMATION CERTIFIANTE
FORMATION QUALIFIANTE

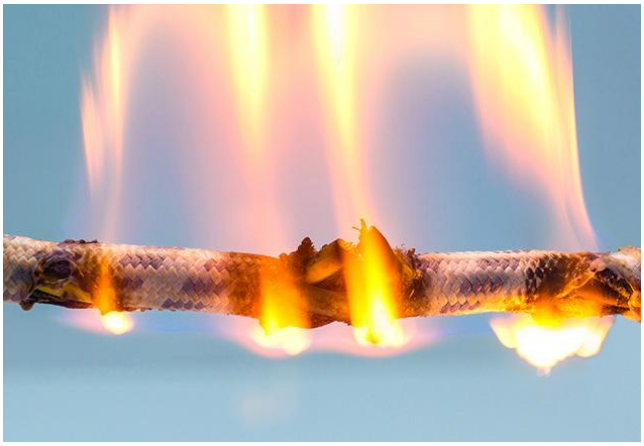

Objectifs et compétences visés

- Assurer l’organisation et la gestion du service de sécurité, ainsi que le conseil technique au chef d’établissement au sein des ERP et des IGH.
- Manager le service de sécurité
- Apporter un conseil au chef d'établissement en matière de sécurité incendie
- Assurer le suivi des obligations de contrôle et d'entretien (tenue des registres et de divers documents administratifs concourant à ce service).

À qui s'adresse la formation ?

Profils

Cette formation s'adresse aux chefs de service de sécurité incendie en ERP ou en IGH et à toute personne détentrice du diplôme SSIAP 3 souhaitant satisfaire aux exigences en matière de remise à niveau de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Prérequis

- Être titulaire du diplôme SSIAP 3, IGH-ERP3 ou équivalence.

- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSE 1, ou SST en cours de validité, ou PSC 1 de moins de 2 ans.

Ce programme, défini par le ministère de l'Intérieur, est conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Pour pouvoir exercer votre fonction dans un service de sécurité incendie vous devez mettre à jour vos compétences tous les 3 ans, pour cela vous devez effectuer :

- un recyclage si vous n'avez pas dépassé votre date anniversaire de diplôme et si vous avez effectué un minimum de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction, OU
- une remise à niveau si votre date anniversaire de diplôme est dépassée ou si vous avez effectué moins de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction.

Contenu de la formation

- Évolution des textes réglementaires.
- Les documents administratifs.
- La fonction achats et maintenance.
- L'organisation du service.
- Notions en droit civil et pénal.
- Analyse des risques professionnels.

Modalités

Modalités d'évaluation

La participation au module donne lieu à la délivrance :

- d'une attestation de remise à niveau pour les titulaires du SSIAP 3,

OU

- d'un diplôme SSIAP 3 par équivalence pour les titulaires des qualifications antérieures.

Nos plus

Les ouvrages suivants sont remis aux stagiaires :

- **"Règlement de sécurité contre l'incendie des ERP"**
- **"Règlement de sécurité contre l'incendie des IGH"**

Les intervenants sélectionnés par CNPP sont, pour la grande majorité, des chefs de service sécurité, des mandataires sécurité ou des conseillers en prévention incendie en activité, titulaires du diplôme de prévention de niveau 2 et/ou de la certification professionnelle SSIAP 3.

Votre formation peut être 100% prise en charge
Montant de la formation : **1 200,00 €**

CNPP dispose d'un agrément pour délivrer la certification « Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 3 », enregistrée dans le Répertoire Spécifique de France Compétences sous le numéro **RS 5643**.

Cette offre de formation est éligible à Mon Compte Formation - CPF

Si vous souhaitez mobiliser votre CPF pour financer cette formation, vous pouvez directement vous inscrire depuis votre compte CPF.

Cliquez ici

Code RNCP-RS : 5643
Contactez-nous

En bref

21000
stagiaires / an

Des infrastructures pédagogiques uniques

+ de 500
diplômés / an

+ de 400
intervenants

Les prochaines sessions

Du 18/11/24 au 22/11/24 **Vernon** **1 200,00 € HT**

Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d’apprentissage, financement…), nous sommes à votre écoute.

0821 20 2000